



Le *Planned Parenthood* a été débouté par la Cour Suprême des Etats-Unis. L'organisme avait tenté de bloquer une loi de 2015 restreignant considérablement l'accès à la pilule abortive RU-486, également appelée Mifeprex (mifepristone) ou Cytotec (misoprostol). Les neuf juges ont rejeté à l'unanimité cette contestation, l'Arkansas va donc pouvoir appliquer immédiatement cette loi, « *à moins que le Planned Parenthood n'obtienne une nouvelle injonction d'un juge fédéral* ».

La loi en question « *exige que tout médecin dispensant le médicament signe un contrat avec un autre médecin qui accepterait de traiter toute complication médicale* », un arrangement inhabituel et difficile à réaliser. « *Le médecin contractant doit également avoir des privilèges d'admission à un hôpital désigné pour gérer les situations d'urgence.* ». L'Arkansas a déclaré que la loi « *visait à protéger les femmes contre l'utilisation 'dangereuse et potentiellement dangereuse' hors indication des pilules contre l'avortement* ».

Cela revient presque à interdire l'avortement médicamenteux. En effet, le *Planned Parenthood* dirige trois cliniques d'avortement en Arkansas, deux d'entre elles ne pratique que des avortements médicamenteux. Elles seront sans doute obligées de fermer. Une femme de Fayetteville par exemple devra faire deux allers-retours de 610 km pour obtenir un avortement dans la dernière clinique restante.

Le procureur général de l'Arkansas, Leslie Rutledge, républicain, a déclaré : « *En tant que procureur général, j'ai défendu cette loi à chaque fois et aujourd'hui j'applaudis la décision de la Cour suprême contre le Planned Parenthood. Protéger la santé et le bien-être des femmes et des enfants à naître sera toujours une priorité* ».

Si l'avortement a été légalisé en 1973 à l'échelle nationale, de nombreux états républicains adoptent des lois restrictives qui le rendent plus difficile d'accès et conduisent à la fermeture de certaines cliniques d'avortement.